



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

Valence, le 02 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La préfecture de la Drôme recherche 5 lieutenants de louveterie

La préfecture de la Drôme propose 5 nouveaux postes de lieutenants de louveterie.

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet et concourent sous son contrôle à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.

Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage ; les chasses et battues administratives sont organisées sous leur contrôle et leur responsabilité technique. Les lieutenants sont des agents assermentés en matière de chasse. Leurs fonctions sont exercées à titre bénévole. Ils ont qualité pour constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse.

Les candidatures sont à adresser avant le 31 mai 2018 à la Direction départementale des territoires de la Drôme. Retrouvez ci-dessus les conditions et les modalités détaillées de candidature.

Pour être nommé lieutenant de louveterie, il faut :

- être de nationalité française et jouir de ses droits civiques ;
- résider dans le département de la Drôme ou dans un canton limitrophe ;
- être titulaire d'un permis de chasser depuis au moins cinq (5) ans ;
- être titulaire du permis de conduire ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse, de pêche ou de protection de la nature ;
- ne pas exercer directement ou indirectement des activités commerciales liées à la chasse ;
- être physiquement apte sur la foi d'un certificat médical ;
- avoir de bonnes connaissances cynégétiques et réglementaires ;
- s'engager à entretenir à ses frais soit un minimum de quatre (4) chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux (2) chiens de déterrage ;
- disposer de ressources suffisantes pour réaliser les missions confiées.

Les lieutenants de louveterie sont des agents assermentés en matière de chasse. Leurs fonctions sont exercées à titre bénévole. Ils supportent personnellement l'intégralité des frais qu'ils engagent pour l'exécution de leur mission.



Les candidats intéressés par ces missions sont encouragés à prendre un contact préalable avec la DDT de la Drôme, Patrice BERINGER au n° de téléphone suivant : 04 81 66 81 67

Les dossiers de candidatures comprenant :

- un CV avec deux (2) photographies d'identité ;
 - une lettre de motivation ;
 - un formulaire de candidature à demander par courriel à : ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr
 - une copie de la carte d'électeur ;
 - un extrait de casier judiciaire n° 3 : demande à faire sur papier libre, en joignant une photocopie de la carte d'identité et en précisant : son nom, ses prénoms (souligner le prénom usuel), sa date et son lieu de naissance et son adresse. N'oubliez pas de signer votre demande qui doit être adressée à : CASIER JUDICIAIRE NATIONALE – 44079 NANTES CEDEX 01 ;
 - un certificat médical d'aptitude aux fonctions de lieutenant de louveterie datant de moins de deux (2) mois ;
- sont à adresser **pour le 31 mai 2018** à : DDT de la Drôme – Service Eau, Forêts, Espaces Naturels – 4 place Laennec – BP 1013 – 26015 VALENCE Cedex

Les renseignements, en particulier les compétences requises, peuvent être obtenus en envoyant un courriel à : ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr en précisant en objet « Recrutement de lieutenants de **louveterie** ».